



AMCEN



AU



UNEP

Distr.: Générale

10 avril 2025

Original: anglais et français
uniquement**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

Vingtième session

Nairobi, Kenya, 14 – 18 juillet 2025

Note d'information à l'intention des participants**A. Introduction**

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a été créée en 1985 pour promouvoir la coopération régionale entre les gouvernements africains afin de relever les défis environnementaux auxquels la région est confrontée.
2. Au fil des ans, la CMAE a fait preuve d'un leadership fort dans la promotion des intérêts de l'Afrique en matière d'environnement et de développement durable. Elle a fourni des orientations sur les principales politiques et initiatives régionales liées à l'environnement et au développement durable.
3. Conformément à ses statuts et à son règlement intérieur, la CMAE tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ans.
4. La vingtième session ordinaire de la CMAE (CMAE 20) se tiendra du 14 au 18 juillet 2025 à Nairobi, au Kenya. La session comprendra un volet technique les 14 et 15 juillet, un volet ministériel les 16 et 17 juillet, et une session extraordinaire de haut niveau pour célébrer les 40 ans de la CMAE le 18 juillet 2025.
5. Le thème de la session est « Quatre décennies d'action environnementale en Afrique: réflexion sur le passé et projections vers l'avenir ».
6. La session sera précédée d'événements associés et partenaires les 12 et 13 juillet 2025, notamment : des réunions consultatives régionales pour préparer les prochaines réunions et conférences mondiales sur l'environnement ; un forum des collectivités territoriales sur le dépassement des températures et son impact sur les villes africaines ; la réunion consultative des grands groupes régionaux et des parties prenantes de l'Afrique ; et d'autres événements en lien avec le thème de la session. Les détails de ces événements associés et partenaires seront disponibles sur le site web de la CMAE-20.

B. Lieu et dispositions relatives aux sièges

7. La CMAE 20 se tiendra à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). L'entrée principale de l'ONUN se trouve sur l'avenue des Nations Unies à Gigiri. Les piétons peuvent accéder au complexe par le pavillon, au nord de l'entrée principale des véhicules, en face de l'ambassade des États-Unis d'Amérique. Les véhicules privés sans vignette d'accès officielle ne peuvent pas accéder au complexe, mais peuvent déposer ou prendre des passagers devant l'entrée du pavillon.

8. Le complexe de Gigiri accueille environ 3 500 membres du personnel, coordonnateurs de services compris. Cependant, lors des grandes conférences, la population du complexe de Gigiri peut dépasser 5 000 personnes.

9. Les 20 réunions de la CMAE se tiendront dans différentes salles de conférence du complexe de l'ONUN. Lors des séances plénières, quatre sièges seront attribués à la délégation de chaque État membre : deux à la table et deux derrière. Des places seront également disponibles pour les organisations intergouvernementales accréditées, les accords multilatéraux sur l'environnement, les entités des Nations Unies (y compris les institutions spécialisées, les fonds et les programmes), les grands groupes et autres parties prenantes, qui disposeront chacun de deux sièges : un à la table et un siège consultatif derrière le président.

C. Inscription des participants et délivrance des badges

10. Tous les participants devront s'inscrire au préalable avant la conférence et à leur arrivée au complexe des Nations Unies, du samedi 12 au 18 juillet 2025, de 8 h à 16 h 30.

11. La préinscription se fera via la plateforme en ligne INDICO à l'adresse <https://indico.un.org/event/1017388/>

12. Les participants dont la préinscription est approuvée recevront une confirmation qui servira à finaliser leur inscription à leur arrivée à l'UNON et à retirer leurs badges les jours prévus avant et pendant la session. Ils devront également présenter leur passeport ou une pièce d'identité officielle avec photo pour retirer leurs badges.

13. Seuls les participants présents en personne et approuvés recevront un badge d'accès au lieu de réunion. Pour des raisons d'identification, de sécurité et pour accéder aux salles de réunion, il est rappelé aux participants qu'ils doivent toujours porter leur badge.

14. Les badges des participants présents en personne et approuvés peuvent également être retirés par les représentants des missions permanentes, des ambassades ou des consulats généraux des délégations à Nairobi ou dans la région. À cet effet, une confirmation de préinscription et une note verbale (portant un cachet officiel) de la mission permanente, de l'ambassade ou du consulat général à Nairobi, indiquant le nom (en anglais) et le numéro de téléphone portable du représentant autorisé à retirer les badges de la délégation, doivent être présentées au centre de retrait des badges. Veuillez noter que les copies des passeports de la délégation doivent également être présentées avec la note verbale pour retirer les badges.

15. Les chefs d'État et de gouvernement, les vice-présidents et les princes ou princesses héritiers et leurs conjoints, ainsi que les délégués ayant rang de vice-premier ministre, de ministre et de vice-ministre et leurs conjoints peuvent se voir délivrer un laissez-passer VIP sans photo.

D. Visas et autorisation de voyage électronique

16. Un passeport en cours de validité, valable au moins six mois à compter de la date d'arrivée, est requis pour entrer au Kenya.

17. Veuillez noter que le gouvernement kenyan a modifié la réglementation relative aux visas en introduisant l'autorisation de voyage électronique (AVE) et a supprimé l'obligation de visa pour tous les ressortissants étrangers se rendant au Kenya à compter de janvier 2024. Tous les participants doivent être munis d'une AVE approuvée avant le début de leur voyage.

18. Les demandes d'AVE pour le Kenya doivent être soumises au moins 3 jours avant le départ afin de garantir un délai d'autorisation suffisant. Les voyageurs peuvent soumettre leur demande jusqu'à 3 mois avant leur départ. Il est fortement recommandé de déposer leur demande dès la réservation de leur hébergement et de leurs billets de transport.

E. Documents de la réunion

19. Les documents de la réunion seront disponibles sur le site Web de la CMAE-20 à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/events/unep-event/twentieth-ordinary-session-african-ministerial-conference-environment-amcen-20>

F. Réunion Verte

20. Les participants sont encouragés à apporter leurs ordinateurs portables ou autres appareils électroniques, car tous les documents de la réunion seront disponibles sur le site web de la réunion. Aucune copie papier ne sera fournie.

21. Cette réunion est sans plastique. Les délégués sont encouragés à apporter leurs propres bouteilles d'eau. Des fontaines à eau seront mises à disposition.

G. Hébergement

22. Les participants sont priés de réserver leur chambre d'hôtel dès que possible. Une liste d'hôtels recommandés et leurs coordonnées seront disponibles sur le site web de la CMAE-20: <https://www.unep.org/events/unep-event/twentieth-ordinary-session-african-ministerial-conference-environment-amcen-20>

23. Les participants sont également priés d'envoyer les informations relatives à leurs vols, dates d'arrivée et de départ, ainsi que le nom de l'hôtel où ils prévoient de séjourner, à Mme Julie Kaibe (tél. : +254 20 762 1354 ; courriel : julie.kaibe@un.org; avec copie à unep-amcen@un.org).

H. Services Internet

24. Le Wi-Fi sera disponible dans tout le complexe de l'ONUN, y compris dans toutes les salles de réunion. Il est fortement conseillé aux délégués de limiter le nombre d'appareils personnels nécessitant une connexion Internet constante, afin de garantir un Wi-Fi efficace et accessible à tous les participants.

I. Services de restauration et de restauration

25. Services de restauration et de restauration proposant des repas et Des boissons sont disponibles dans le complexe. Des petits-déjeuners, des déjeuners et des collations sont proposés tout au long de la journée au personnel et aux délégués en visite. Quatre restaurants et huit cafés sont disponibles sur place, avec des horaires d'ouverture variables, entre 7 h et 18 h en semaine et, dans certains cas, le week-end et les jours fériés.

J. Santé

26. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune n'est requis que si vous arrivez au Kenya en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre. Pour obtenir des conseils sur les autres vaccinations recommandées aux visiteurs au Kenya, veuillez contacter votre médecin ou le Service médical commun de l'ONUN. Des informations utiles sont disponibles sur le site web de l'OMS : <http://www.who.int/ith/en/>

27. Le paludisme est fréquent toute l'année dans de nombreuses régions du Kenya. Nairobi, la capitale, est généralement indemne de paludisme. Il est recommandé de consulter votre médecin au sujet de la prophylaxie antipaludique en cas de voyage au-delà de Nairobi. Des mesures de protection adéquates contre les piqûres de moustiques sont conseillées (insectifuge, moustiquaires, vêtements avec pantalons longs et couverture des bras).

28. Les frais médicaux engagés au Kenya seront à la charge de Veuillez contacter directement le participant à la réunion ; il est donc fortement recommandé de souscrire votre propre assurance maladie de voyage avant votre arrivée.

29. Le Service médical commun de l'UNON sera disponible en cas d'urgence pendant l'Assemblée 2025 et les réunions associées. La clinique se trouve au rez-de-chaussée du bloc F, au +254 (0)20 762 2267. Le numéro d'urgence est le +254 (0)20 762 5999 ou le +254 724255378.

K. Arrivée et départ de l'aéroport international Jomo Kenyatta

30. L'aéroport international Jomo Kenyatta est le principal aéroport du Kenya et sert de plateforme régionale pour de nombreuses compagnies aériennes internationales. Il se trouve à 15 kilomètres du quartier central des affaires de Nairobi et à 25 kilomètres de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

L. Transport de l'aéroport à Nairobi

31. Le transport de l'aéroport international Jomo Kenyatta à Nairobi peut être organisé avant l'arrivée par l'intermédiaire d'agences de voyages ou dans le cadre des forfaits clients des réservations d'hôtel, le cas échéant. Les délégués qui le souhaitent peuvent Il est conseillé aux personnes souhaitant organiser leur propre transport depuis l'aéroport jusqu'à Nairobi d'effectuer leurs paiements en espèces pour la location de voiture et les services de taxi, en shillings kenyans.

32. Le trajet de l'aéroport à l'UNON dure environ 20 minutes via la nouvelle autoroute express de Nairobi (à péage).

33. Des informations supplémentaires concernant les taxis à l'aéroport sont disponibles sur le site de l'Autorité des aéroports du Kenya.

34. De nombreux hôtels à Nairobi offrent un service de navette gratuit entre l'aéroport et l'hôtel. Certains proposent également un service de transfert quotidien vers l'UNON. Les délégués ayant besoin d'arrangements spécifiques sont invités à contacter leur hôtel à l'avance.

M. Informations générales sur la République du Kenya

35. La République du Kenya est située sur la côte est de l'Afrique.

36. La capitale du Kenya est Nairobi, dont la population est estimée à 5,7 millions d'habitants.

37. En juillet, Nairobi connaît son climat le plus sec et le plus frais, avec des températures moyennes comprises entre 10 °C et 21 °C et des précipitations minimales. La température quotidienne est exceptionnellement basse, à 22 °C (80 °F).

38. Le courant électrique au Kenya est de 220-240 volts, 50 hertz. Le Kenya utilise des prises murales à trois broches de 13 A avec interrupteur. La fiche comporte trois broches rectangulaires disposées en triangle. Des adaptateurs de voyage universels sont disponibles dans les supermarchés et les magasins d'électroménager locaux, et peuvent être mis à disposition des clients dans les hôtels sur demande.

39. La monnaie officielle est le shilling kenyan. Actuellement, la valeur du shilling kenyan équivaut à environ 1,00 USD = 129,5656 KSH. Il est conseillé aux délégués et participants de vérifier le taux de change à leur arrivée au Kenya.

40. Les cartes Mastercard, Visa et les cartes bancaires sont acceptées, et des banques sont ouvertes et disponibles sur le lieu de la réunion et à proximité.

N. Fuseau horaire

41. Le Kenya est dans le fuseau horaire GMT/UTC +3 heures.

O. Contacts et informations complémentaires

42. Pour toute information complémentaire concernant la reprise de la vingtième session de la CMAE, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la CMAE à l'adresse suivante : unep-amcen@un.org, avec copie à allan.meso@un.org, julie.kaibe@un.org et elizabeth.awinja@un.org.